

Le label pour les salles de fitness enfin sorti du frigidaire

● Dans le monde des salles de fitness, les établissements « low cost » se sont multipliés. Le professionnalisme de l'encadrement n'est pas toujours au rendez-vous. Sans oublier la problématique du dopage que l'on retrouve chez certains adeptes de la musculation.

Pour y voir plus clair, l'ancien ministre des Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles, André Antoine, avait fait voter un décret organisant la labellisation des salles de fitness. Après une mise au frigo de deux ans, cette labellisation pourrait enfin voir le jour.

Interpellé sur la question par le député MR Philippe Dodrimont, le ministre des Sports, René Collin, a annoncé qu'il travaillait sur l'arrêté d'application, avec la ministre de l'Emploi Eliane Tillieux (PS). Il a d'ailleurs dévoilé quelques nouveautés qui entoureront ce label.

« Ce label, octroyé pour une période de cinq ans renouvelable, permettra d'assurer aux utilisateurs de la salle que celle-ci respecte un ensemble de règles édictées par le décret "Fitness" », a précisé René Collin. Notamment l'engagement de personnel en nombre suffisant et formé adéquatement, la présence d'un défibrillateur externe automatique dans la salle et une sensibilisation des clients aux risques liés à la consommation de compléments alimentaires.

Un label que le ministre veut associer à l'Adeps : « Une campagne de promotion sera lancée, et la liste des salles labellisées sera publiée

sur le site de l'Adeps », a précisé René Collin. « Cela permettra aux salles de bénéficier de l'image de marque de l'Adeps et aux sportifs de choisir leur salle en connaissance de cause. Un soutien sera également apporté tant pour la formation des moniteurs que pour l'acquisition des défibrillateurs. »

DES INSPECTEURS

Le ministre annonce aussi que les salles labellisées seront contrôlées. « Des inspecteurs de l'Adeps seront chargés des contrôles et du respect des conditions. En cas de manquement, le label sera retiré aux exploitants, moyennant un délai de trois mois afin que ces derniers puissent régulariser leur situation. »

Au cabinet du ministre, on se refuse pour le moment d'évoquer un calendrier précis. Reste que du côté des salles de fitness, on attend l'arrivée de ce label avec impatience. Depuis plusieurs semaines, certains gérants de salles dénoncent dans nos pages la concurrence déloyale. Aidés par le Syndicat des indépendants et des PME (SDI), ils envisagent la mise en place de leur propre label : « Vu les prix qu'elles proposent, les salles "low cost" ne sont pas viables. Leur seul but, c'est de tuer la concurrence », lance Arnaud Katz, secrétaire général du SDI. « Nous avons donc déposé des plaintes au SPF Économie contre certaines de ces sociétés. » Quant au label sur lequel travaille le ministre, le SDI attend de voir : « Il faut voir comment ce projet se concrétisera », conclut Arnaud Katz. « De notre côté, nous allons réfléchir à la mise en place de notre propre label, qui pourrait par exemple s'accompagner d'étoiles en fonction des services proposés par les salles. » ■

GUILLAUME BARKHUYSEN